

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 219 rapportant l'arrêté n° 15 du 1er Juin 1917 déclarant Le port de Massale contaminé par la peste. L'Inspecteur Général des Colonies,

n° 219

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 juillet 1917

Numéro JO  
n° 249 du 31/07/1917

Date du numéro  
31 juillet 1917

### VISAS

Officier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1884 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

**Vu** l'arrêté n° 174 du 1er Juin 1917 déclarant le port de Mascate contaminé par la peste Vu la lettre du Consul de France de Mascate en date du 15 Juin déclarant que la peste a officiellement cessé.

### TEXTE INTÉGRAL

Art.1er,- Eet rapporte pour compter de ce jour l'arrêté n°174 du 1er Juin 1917 déclarant le port de Mascate contaminé par la peste. Art.2,- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**FILELON.**